

Envoi : 11/12/2020

Réception par le Préfet : 11/12/2020

Publication : 18/12/2020



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-12-3-7

Séance du vendredi 11 décembre
2020

APPROBATION DU PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT DE TROISIEME ECHEANCE (PPBE 3 : 2019 - 2023)

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, Mme DIETRICH, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mme PAGLIARULO, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. COUCHOT donne procuration à M. SCHITTLY.
Mme DREXLER donne procuration à M. JANDER.
M. FERRARI donne procuration à Mme LUTENBACHER.
Mme RAPP donne procuration à Mme HELDERLE.
M. STRAUMANN donne procuration à M. HABIG.

EXCUSES

M. DELMOND, M. TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L.3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU les articles L.572-1 à L.572-11 et R. 572-1 à R.572-11 du Code de l'environnement, relatifs à l'évaluation, la prévention et la réduction du bruit dans l'environnement,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-3-1 du 13 décembre 2019 relative à la Politique des Routes, des Grands équipements et Infrastructures de communication,
- VU la délibération de la Commission permanente n°CP-2020-7-3-6 du 3 juillet 2020 relative à l'approbation du Plan de prévention du bruit dans l'environnement de troisième échéance (PPBE3 2019-2023) dans sa version préalable à la consultation du public,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Donne acte au Président de la note relative aux résultats de la consultation du public, annexée à la présente délibération, exposant la synthèse des observations émises par les participants et des réponses apportées dans le cadre de la consultation,
- Approuve le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de troisième échéance 2019-2023 du réseau routier départemental du Haut-Rhin joint en annexe à la présente délibération,
- Valide le plan d'actions pour la période quinquennale 2019-2023, détaillé au Chapitre 6.2 du PPBE, et engage les démarches d'études acoustiques complémentaires sur les 56 zones de bruit recensées pour une dépense prévisionnelle de 130 000 € TTC maximum,
- Impute la dépense prévisionnelle de 130 000 € TTC sur le millésime 2019 du programme A112 – Etudes sur routes départementales.

LE PRESIDENT
Remy WITH

Adopté à l'unanimité